

ACCES A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DURANT LA CRISE SANITAIRE

Permanences de M. le Bourgmestre

Durant la crise sanitaire et jusqu'à nouvel ordre, **Guy GILLOTEAUX** assurera ses permanences à l'Administration communale **uniquement sur rendez-vous** :

- le 1^{er} samedi de chaque mois, donc **le samedi 6 juin**, de 9h à 12h ;
- tous les mardis, de 16h30 à 18h **à partir du mardi 9 juin**.

Pour prendre rendez-vous, nous vous invitons à contacter le service population au **084/41.12.39**.

Comme pour l'ensemble des services de l'Administration communale, l'entrée dans le bâtiment se fera exclusivement via le sas du service population et le port du masque est obligatoire lors des rendez-vous.

Différents services de votre administration communale



Place du Marché, 1
6980 La Roche-en-Ardenne
Tél. : 084/41.12.39
Fax : 084/41.18.90

Durant la crise sanitaire et jusqu'à nouvel ordre, pour notre sécurité à tous, les entretiens ont lieu uniquement sur rendez-vous et le port du masque est obligatoire tant pour l'agent communal que pour le visiteur. L'entrée se fait exclusivement via le sas du service population et l'entretien se déroule dans la salle du Conseil communal.

Coordonnées des services pour la prise de rendez-vous ou pour tout renseignement :

- service population / état civil : 084/41.12.39 - population@la-roche-en-ardenne.be
- service urbanisme : 084/24.50.60 - urbanisme@la-roche-en-ardenne.be
- collège échevinal : 0478/22.03.96 - college.echevinal@la-roche-en-ardenne.be

Les appels téléphoniques ainsi que les demandes par mail restent à privilégier.

• Le service Population/Etat civil

Horaire : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h, à l'exception du mardi où le service population restera ouvert jusque 18h **à partir du mardi 9 juin**.

Une permanence est également organisée le 1^{er} samedi de chaque mois, de 8h30 à 12h30.

• Le service Urbanisme/Environnement/Travaux

Principales missions : - consultation du cadastre - plan de secteur, gestion des dossiers travaux ;
- gestion des demandes de permis d'urbanisme, de permis d'urbanisation, ...
- coordination des actions en faveur de l'environnement.

Horaire : - les lundis et jeudis : de 8h30 à 12h30 ;

- les mardis, mercredis et vendredis : de 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h30.

Les demandes de permis d'urbanisme actuellement à l'examen sont les suivantes :

- Démolition et reconstruction d'une façade à Hives.
- Construction d'une maison unifamiliale à Mousny.
- Extension d'une maison unifamiliale à Cielle.
- Extension d'une maison d'habitation à Bérismenil.

Ces dossiers sont à votre disposition auprès du service urbanisme de l'Administration communale.